

Préambule :

La lutte contre la crise sanitaire liée au Covid 19, qui perdure en France, nécessite des mesures générales contraignantes pour les collectivités territoriales. Aussi, le présent règlement permet de maintenir le déroulement du Forum des Associations Montoises.

Ainsi et partant des moyens disponibles et des risques sanitaires clairement identifiés, il a été décidé d'organiser deux samedis associatifs montois, sur le Hall de Nahuques :

- le samedi 11 septembre 2021 : Mont 2 Sports et Solidarité
- le samedi 18 septembre 2021 : Mont 2 Culture et Solidarité

Pour rappel, le but de ces manifestations :

- encourager et dynamiser la vie associative locale;
- être un temps de rencontre permettant aux associations de mieux se connaître, de partager et de se faire connaître du public montois.

Tous les domaines d'intérêt seront représentés lors de ces deux samedis : culture, solidarité, sport, loisirs, enfance et jeunesse. Au programme de ces journées : informations, inscriptions, animations, initiations, démonstrations, possibilité de restauration sur place, buvettes, tout est organisé pour favoriser les rencontres et les échanges, dans le respect des normes en vigueur.

Le Forum des Associations Montoises se déroule tous les ans, et est ouvert, au public de 10 h 00 à 18 h 00, chaque samedi (entrée libre). Pour des raisons sanitaires, il est probable que l'accès au site, tant pour les exposants que pour les visiteurs, soit soumis à un pass sanitaire, dès 11 ans.

I - Participants :

Le Forum est ouvert à toutes les associations régies par la Loi 1901, déclarées officiellement en Préfecture et ayant fournies à la Mairie les justificatifs nécessaires : statuts, récépissé de déclaration, composition du bureau, attestation d'assurance.

L'Association doit avoir son siège social à Mont de Marsan, ou posséder une antenne sur Mont de Marsan ou effectuer des activités connues et reconnues sur Mont de Marsan. Les demandes émanant des associations de l'agglomération montoise seront examinées au cas par cas.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte tant que la fiche d'inscription ne sera pas transmise au service Vie Locale (vie.locale@montdemarsan.fr).

L'attribution d'un stand au Forum des Associations est consentie gratuitement et fera l'objet d'une confirmation écrite.

Tout stand innocupé le samedi matin à l'ouverture du Forum sera considéré comme abandonné et entraînera une suspension d'inscription pour la prochaine édition.

II - Ouverture du Site et stationnement :

En raison des règles sanitaires susceptibles d'être mises en place – notamment le pass sanitaire – les samedis associatifs se dérouleront dans le Hall de Nahuques ainsi que sur l'esplanade du Hall de Nahuques, dans sa partie sécurisée par la clôture.

De fait, il n'y aura pas de fermeture totale de l'allée de Nahuques. Les véhicules pourront circuler, SANS STATIONNEMENT AUTORISE, sur l'allée, via l'avenue de Villeneuve vers le château de Nahuques, en sens unique. Il sera impossible de faire demi-tour ou de descendre en venant du château de Nahuques.

De plus le stationnement de tout véhicule sera interdit tout le long de la clôture de l'esplanade du Hall.

En fin d'allée de Nahuques, au plus proche du Hall de Nahuques, le parking pour personnes à mobilité réduite sera créé. Seuls les véhicules dotées de la carte pourront y stationner.

Aucun véhicule, hormis les véhicules de secours, ne seront admis sur l'esplanade du hall et aux abords du bâtiment du Hall de Nahuques pour la journée du samedi.

Concernant l'association les vieux pistons montois dont l'objet est l'exposition de véhicules anciens, le stationnement de 5 véhicules sur l'esplanade sera autorisé. Les voitures devront être stationnées le samedi avant 8 heures et ne pourront sortir de l'enceinte qu'à l'issue de la manifestation et après feu vert donné par le service Vie Locale.

Il en sera de même pour le char de l'association "Amicale des Fêtes et des Quartiers".

Stationnement exposants et visiteurs : à l'entrée de Nahuques sous la surveillance de l'association A.R.M, au niveau du Château de Nahuques, et dans l'aire herbeuse vers l'école de Saint Médard, toujours sous la surveillance de l'association A.R.M.

Attention, tout stationnement interdit sera susceptible d'être verbalisé et les véhicules gênant pourront être envoyés en fourrière.

III – Installation d'un stand :

La Ville de Mont de Marsan s'engage à accueillir les associations soit à l'intérieur du Hall de Nahuques, soit à l'extérieur, devant le Hall de Nahuques. La ville de Mont de Marsan fournira :

- dans le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, table et chaises ainsi qu'un branchement électrique (bloc prises pour 4 stands),
- à l'extérieur devant le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, table et chaises avec branchement électrique, le tout sous chapiteau et sur plancher,

L'ouverture officielle ayant lieu le samedi matin à 10 heures, l'installation des stands devra être achevée ce même jour à 9 h 30.

Les associations pourront accéder à leur stand dès le vendredi, veille de chaque samedi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 20 h 00 et le samedi de 7 h 00 à 9 h 00.

L'ouverture des portes sera effectuée par le service Vie Locale, seule détentrice d'un jeu de clé.

Ces horaires sont à respecter impérativement pour permettre aux services municipaux de fonctionner correctement.

IV – Surveillance – Sécurité du Forum :

Le gardiennage du site, à la charge de la Ville de Mont de Marsan, par une société de sécurité, sera assuré :

- le vendredi 10 septembre 2021, 20 heures, au samedi 11 septembre 2021, 7 heures
- le vendredi 17 septembre 2021, 20 heures, au samedi 18 septembre 2021, 7 heures.

Chaque exposant prend en charge l'assurance du matériel installé dans son stand sous sa responsabilité, la Ville de Mont de Marsan ne pouvant être tenue pour responsable des vols ou détériorations qui pourraient survenir.

V – Obligations liées à la tenue des stands :

L'association s'engage à :

- à signaler clairement son nom,
- par égard pour les visiteurs, à maintenir le stand en activité en assurant une présence physique au stand, le samedi de 10 h 00 à 18 h 00;
- à respecter ses voisins en évitant toute nuisance sonore si un support diffusant de la musique ou du son est utilisé sur le stand;
- à prévoir du gel hydroalcoolique sur son stand et de quoi nettoyer (lingette anti-covid) et plier la(les) table(s) et à empiler les chaises à la fin du forum;
- à ne laisser aucun papier, prospectus, affiche au niveau du stand, à l'issue du forum (containers à votre disposition à l'extérieur du Hall).

VI – Démontage des stands :

Le démontage des stands (matériel appartenant à l'association) pourra commencer le samedi à partir de 18 h 30.

Aucun véhicule ne sera autorisé sur l'esplanade du Hall de Nahuques, avant 18 h 30, et sous réserve de l'absence d'un public trop important, pour des raisons de sécurité. L'ouverture du portail est placée sous la responsabilité du service Vie Locale.

VII – Promotion :

La ville de Mont de Marsan assure la promotion globale de la manifestation (panneaux lumineux, flyers, site internet) sans prendre en charge la publicité de chaque exposant.

A MONT DE MARSAN, LE

LE PRESIDENT (nom et prénom)

de l'ASSOCIATION :

(marquer la mention lu et approuvée et signature)